

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

27 juin 2023 | 17 :00 | I202

Participants

Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Eugène DELEPLANQUE
M. Eric STEVENS
M ; Victor LEGRAIN
M. Laurant COGEZ
M. Olivier MACAREZ
M. Louis MASQUELIER
M. Samuel SOLARSKI
M. Jean-Marc VIENOT

Membres internes élus avec voix délibérative

M. François BOUSSU
M. Xavier LEGRAND
M. Fabien SALAUN
M. Cédric COCHRANE
M. Stéphane GIRAUD
M. Joseph LEJEUNE
Mme Alicia PINDI
M. François DASSONVILLE
Mme Marie-Pierre DELESPIERRE
Mme Ondine MOREAUX
M. Cyrus DULUC
Mme Stéphanie DAMAREY

Membres invités permanents

M. Eric DEVAUX, Directeur
M. Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services
M. Marc-Emmanuel BOUCHE, Agent Comptable
M. Eric BILLOT, SRASUP Rectorat de Lille

Ont donné procuration

M. Eric MEZIN, procuration à M. DELEPLANQUE
M. Frédéric SAUVAGE, procuration à M. DELEPLANQUE
M. Ludovic PIERRE, procuration à M. MASQUELIER
M. Vladan KONCAR, procuration à M. LEGRAND
Mme Sabine CHLEBICKI, procuration à Mme DELESPIERRE
M. Jawad FARNANE, procuration à Mme MOREAUX

Membres invités

M. Guy DUMORTIER
Mme Elise TERNYNCK
Mme Marion WULFAERT
Mme Marie POTDEVIN
Mme Sandrine VANDERDONCKT

Étaient excusés

Mme Fabienne CHANTELOUP
Mme Mady DORCHIES
M. Pierre-François LAZZARO
M. Yves DUBIEF
Mme Sylvie ORFAO
M. Naoufel MEZRARA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10 par le Président, M. Eugène Deleplanque.

I. *Préambule*

Eugène Deleplanque souhaite la bienvenue aux étudiants suppléants présents pour la première fois :

- Ondine Moreaux
- Cyrus Duluc

Ainsi qu'à Victor Legrain, le nouveau Président de l'AIENSAIT.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2023

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV du Conseil d'administration du 7 mars 2023 est soumis au vote.

Motion 1

Le PV du Conseil d'Administration du 7 mars 2023 est approuvé à l'unanimité (27 votants)

II. *Thématiques Stratégiques*

1. *Point d'information sur les sujets stratégiques*

L'établissement est en pleine période du concours de recrutement pour la promotion 2023-2024. Au niveau apprentissage, l'objectif est de 42 avec 41 contrats signés à ce jour.

Eric Devaux a sollicité Rodrigo Cardin pour être le parrain de promotion 2023-2024. Il est l'héritier de la Maison Cardin. L'entreprise est en lien fort avec l'agence spatiale européenne sur un projet de tenues pour les cosmonautes. Matthias Maurer, astronaute allemand, s'est également engagé à faire une conférence à l'école dans l'année.

Une discussion est en cours avec Polytech pour mettre en place une classe prépa intégrée commune. Une réunion est prévue ce vendredi en ce sens.

L'ENSAIT a été sollicitée pour écrire un Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP). Il a été rédigé et envoyé pour le 22 mai dernier et sera présenté au Ministère de l'Enseignement Supérieur ce 30 juin. Y sont intégrés des jalons et des indicateurs pour lesquels l'établissement aura 3 ans pour y répondre. Le Ministère a imposé 6 objectifs :

- 4 objectifs de politique publique
- 2 objectifs concernant le pilotage et la stratégie de l'établissement.

Un COMP conjoint avec la MEL a également été rédigé pour permettre des interactions autour de l'organisation du FETEX (Forum de l'Emploi TEXTile).

Depuis un an et demi, l'ENSAIT a travaillé à redynamiser une formation niveau Bac+2-Bac+3 pour répondre aux attentes des entreprises textiles. Le format « BTS » a été retenu et sera porté par l'ESAAT avec l'aide de l'UITH. Comme il s'agit d'un diplôme national, la mise en place est longue et le cahier des charges est strict. Il s'agit d'une formation déjà existante sur Lyon. Le service communication a réalisé une campagne de communication aboutissant à la manifestation d'intérêt d'un seul étudiant. Idéalement, cette formation doit être intégrée dans Parcoursup pour une ouverture en septembre 2024. Eugène Deleplanque indique que les entreprises sont très en attente de cette formation et il est dommage de ne pas avoir de candidats.

Laurent Cogez indique que la formation proposée à Lyon correspond pleinement aux attentes des entreprises.

Victor Legrain propose de rendre la promotion de l'industrie textile plus attractive pour les candidats avec des visites d'entreprises et des rencontres avec des industriels.

Stéphane Giraud indique que la licence professionnelle Tin déjà en place bénéficie de la possibilité d'être suivie par apprentissage à la rentrée prochaine. Les enquêtes d'insertion sont réalisées par l'Université de Lille.

Elise Ternynck a visité l'établissement à Lyon qui propose cette formation. Ce lycée est en difficulté en matière de recrutement et propose un partenariat pour rendre cette formation plus visible. Actuellement, en apprentissage, la promotion comprend 13 étudiants.

La formation Mastère MIM pourra être suivie par apprentissage à compter de la rentrée prochaine. L'ENSAIT a obtenu l'accord de FORMASUP et est en attente de la validation par France Compétences. Le dossier a été déposé en février 2023.

III. Finances

a. Budget rectificatif n°1

Le budget rectificatif (BR1) présente :

- Une augmentation des charges de 57 K€
- Une augmentation des produits de 207 K€
- Un résultat à l'équilibre
- Un prélèvement complémentaire sur fonds de roulement de 141.3 K€

Concernant la section de fonctionnement, le budget initial avait été voté avec un déficit prévisionnel de 150 K€.

Le résultat est à l'équilibre grâce à une augmentation de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) permettant d'inscrire une recette complémentaire de 126 K€. L'ENSAIT a également bénéficié de ressources supplémentaires (mastère MIM et colloque) et des dépenses ont été moins élevées que prévu (ITMA). Cela a permis de financer :

- Pour le service formation : 19 000 euros pour du matériel pédagogique
- Pour le service patrimoine : 40 000 euros pour l'entretien des bâtiments

Concernant la section d'investissement, on distingue :

- Les dépenses en investissement
 - ↗ Une enveloppe complémentaire de 155K€ attribuée au laboratoire et à la formation pour financer des équipements,
 - ↗ Crédits de mise en accessibilité pour un montant de 130 K€ utilisés pour améliorer l'accessibilité à l'établissement des personnes à mobilité réduite.
 - ↗ L'achat d'une machine dans le cadre du projet collaboratif Greencose pour 108 K€.
- Les recettes en investissement :
 - ↗ Financement à 100% de l'achat de la machine CO2supercritique pour le projet Greencose,
 - ↗ Plan de financement de l'OPCO2i 2023 pour cofinancer l'achat d'ordinateurs, d'écrans et l'aménagement de 3 salles informatiques.

Le budget rectificatif n°1 2023 est soumis au vote.

Motion 2
Le budget rectificatif n°1 2023 est approuvé à l'unanimité (27 votants)

b. Tarifs ENSAIT

Quelques tarifs sont modifiés pour la rentrée 2023 :

- Tarif d'inscription au concours d'entrée à 30 euros au lieu de 25,
- Augmentation du prix des stands et conférences pour le FETEX.

Renouvellement carte étudiante			5 €
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)			1500 € - 750 € VAE Partielle
Mastère Spécialisé Manager de l'Innovation et du développement de produits dans la Mode (MIM)			6 000 €
Redoublement du Mastère MIM (si seulement 1 UE non validée)			1 000 €
Test d'anglais TOEIC			79 €
Surveillance par administrateur test TOEIC			Taux horaire x 1,5
Copie noir et blanc / copie couleur			5 centimes / 8 centimes
Tarif d'inscription au concours d'entrée		Gratuit pour les étudiants boursiers	30 €
Frais de réservation logement étudiants étrangers		Etudiants semestre international	60 €
		Autres étudiants (double diplôme, n+i, concours C, doctorants,stagiaires...)	95 €
Forfait rechargement véhicule électrique			300 € / an
FETEX	Stand 6 m ² aménagé	Entreprise inférieure à 250 salariés	600 €
		Entreprise supérieure à 250 salariés	850 €
	Conférence		250 €

Les tarifs approuvés par le Conseil d'Administration (CA) du 27 juin 2023 seront applicables pour l'année 2023-2024 et pour les années suivantes.
Une nouvelle délibération du CA sera nécessaire en cas de changement de tarifs ou de création de nouveaux tarifs.
Dans le cas contraire, ces tarifs demeureront applicables pour les années à venir sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire.

Les tarifs ENSAIT sont soumis au vote.

Motion 3
Les tarifs ENSAIT sont approuvés avec 3 voix contre et 24 voix pour (27 votants)

c. Subvention à l'association APENSAIT 2023-2024

Une subvention de 5 000 Euros est attribuée à l'association APENSAIT. Ce montant est identique à l'année précédente.

La subvention à l'association APENSAIT pour 2023-2024 est soumise au vote.

Motion 4

La subvention à l'association APENSAIT pour 2023-2024 est approuvée avec 3 voix contre et une abstention (27 votants).

Il est demandé aux étudiants la raison de leur vote contre. Les étudiants représentants au sein du CA indiquent qu'ils voteront contre l'ensemble des propositions faites au CA en protestation des restrictions faites par l'école concernant la vie associative et particulièrement l'intégration.

Victor Legrain prend la défense des étudiants en indiquant que les décisions ont été brutales. Il est rappelé que les décisions ont été prises pour la protection des étudiants. Des réunions ont lieu tous les deux jours pour trouver des solutions. Il a été demandé aux étudiants de faire une proposition alternative qui convienne à tous.

Eugène Deleplanque indique que le Conseil d'Administration n'est pas le lieu de débat et que des réunions sont prévues pour entériner conjointement un cadre pour l'intégration.

Stéphane Giraud rappelle l'importance de respecter la planification en libérant les jeudis après-midis au profit de la vie associative.

d. Subvention JEPO

Une subvention de 500 euros est proposée à l'occasion de l'organisation des JEPO (Journées d'études des Polymères) qui se dérouleront du 8 au 13 octobre 2023.

La subvention JEPO est soumise au vote.

Motion 5

La subvention JEPO est approuvée avec 3 voix contre et 24 voix pour (27 votants)

IV. Ressources Humaines

1. LDG RIPEC

Ce sujet a déjà été entériné par les différentes instances en interne.

Le régime indemnitaire à destination des enseignants et enseignants-chercheurs a été mis en place au 1^{er} janvier 2022 et a été modifié par le Ministère.

Il est constitué de 3 composantes :

- Indemnité statutaire liée au grade, fixée par arrêté chaque année
- Indemnité fonctionnelle liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités
- Prime individuelle liée à la qualité et à l'engagement professionnel.

Marie Potdevin présente les différences entre 2022 et 2023 :

- Suppression du délai de carence d'un an entre la fin de l'attribution de la PEDR et l'attribution de la prime individuelle,
- Suppression du délai de carence d'un an entre l'attribution d'une prime individuelle pour le même motif,
- Modification des procédures d'attribution de la prime individuelle : la CNU donne son avis puis le CA restreint en second temps,
- Critères élargis pour les missions au titre desquelles la prime est proposée,
- Modification du tarif avec un montant unique de 3 500 euros par an.

Les Lignes Directrices de Gestion du RIPEC sont soumises au vote

Motion 6

Les Lignes Directrices de Gestion du RIPEC sont approuvées à l'unanimité (27 votants)

2. Evolution du protocole télétravail

Le protocole télétravail a été mis en place en octobre 2021. Il s'agit d'une mise à jour au 1^{er} septembre 2023 pour autoriser le télétravail pendant les vacances scolaires.

François Dassonville fait la remarque que le protocole propose 40 jours par an alors que la loi autorise jusqu'à 120 jours par an. Il s'agit donc d'une proposition minimaliste. Cela correspond à 1 jour par semaine. Le CSA n'a pas fait de retour particulier sur le nombre de jour. Des statistiques ont également été réalisées mettant en évidence que les 40 jours ne sont pas consommés dans leur intégralité.

Le protocole télétravail est soumis au vote

Motion 7

Le protocole télétravail est approuvé avec 4 voix contre et 23 voix pour (27 votants)

3. Référentiel d'activités Enseignants, Enseignants-chercheurs 2023-2024

Elise Ternynck présente le référentiel 2023-2024.

Il n'y a pas de grandes modifications par rapport à l'année précédente en dehors de la valorisation des chefs d'équipe de groupes CPER. Des enseignants se sont mobilisés concernant l'aménagement des espaces, le Fablab et la réalité virtuelle.

Le référentiel d'activités Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2023-2024 est soumis au vote.

Motion 8

Le référentiel d'activités Enseignants et Enseignants-Chercheurs 2023-2024 est approuvé à l'unanimité (27 votants)

4. *Evolution du dispositif de signalement*

Les principaux changements concernent :

- Constitution des cellules de signalement
- Partenariat avec le SIAVIC situé à Roubaix qui sera chargé d'accueillir, d'écouter et d'apporter un soutien psychologique et physique.

Le SIAVIC fera une intervention en début d'année pour se présenter auprès des étudiants.

Le dispositif de signalement est soumis au vote.

Motion 9

Le dispositif de signalement est approuvé à l'unanimité (27 votants)

e. *NBI 2023-2024*

Marie Potdevin présente la modification de la liste des fonctions bénéficiant la NBI :

- Attribution de 25 points d'indice pour la fonction de chargé des affaires juridiques
- Tous les responsables techniques ou administratifs passent de 20 à 25 points à la rentrée.

Le Ministère attribue 340 points au total chaque année à l'établissement.

Les NBI sont soumis au vote.

Motion 10

Les NBI sont approuvés à l'unanimité (27 votants)

f. *Dispositif de don de congés*

Il est proposé de mettre en place le dispositif de don de congés au 1^{er} septembre 2023.

Le principe est de permettre à tout agent BIATTS de demander un don de congés s'il se retrouve dans une situation dramatique. Pour en bénéficier, il faut remplir le formulaire de don. Celui-ci doit se faire par journée entière et un agent ne peut pas donner plus de 5 jours maximum par année universitaire. Le don de congés est plafonné à 30 jours maximum. Les jours recueillis au-delà des 30 jours seront mis en réserve au niveau des Ressources Humaines.

Le dispositif de don de congés est soumis au vote.

Motion 11

Le dispositif de don de congés est approuvé à l'unanimité (27 votants)

g. Campagne d'emplois 2023-2024

Concernant les EEC :

- En cours de recrutement d'un CDD à 100 % pour un poste fléché développement durable et entrepreneuriat
- En cours de recrutement d'un PRAG sur une discipline technologie textile
- CDI pour un enseignant après 6 ans de contrats à durée déterminée
- En cours de recrutement d'un ATER suite à un départ en retraite

Elise Ternynck remercie Victor Legrain concernant la campagne de recrutement qui a permis de recevoir des CV de qualité.

Concernant les BIATSS :

- Ouverture de 3 concours : chargé de mission en apprentissage (ASI), gestionnaire financier et comptable et IGE sur un emploi type responsable formation et pilotage en externe.
- Repyramidage des postes : 86 supports d'emploi validés par le MESRI. Demande de modification des niveaux de catégorie de catégorie C vers B et de technicien en assistant ingénieur.

Victor Legrain demande ce qu'il est prévu concernant le remplacement d'Hubert Ostyn qui a un savoir-faire important. Son départ en retraite étant prévu dans 5 ans, il sera temps d'organiser son départ.

La campagne d'emplois 2023-2024 est soumise au vote.

Motion 12

La campagne d'emplois 2023-2024 est approuvée à l'unanimité (27 votants)

V. *Formation et Vie Etudiante*

1. *Calendriers pédagogiques général et synthétique 2023-2024*

Pas de remarque particulière.

Les calendriers pédagogiques général et synthétique 2023-2024 sont soumis au vote

Motion 13

Les calendriers pédagogiques général et synthétique 2023-2024 sont approuvés à l'unanimité (26 votants)

2. *Règlement des Etudes et des Examens 2023-2026*

Des modifications ont été apportées par rapport à l'année précédente :

- Intégration des conditions d'obtention du diplôme par la voie de la VAE
- Description de la procédure de demande d'aménagements d'études par souci de clarification et de transparence pour les étudiants en situation de handicap
- Valorisation de l'engagement étudiant

- Déroulement des cours en tout présentiel sauf accord exceptionnel du Directeur
- Possibilité pour les apprentis ayant 800 au TOEIC d'être dispensés du séminaire d'apprentissage des langues à Bornemouth – année test.
- Condition de dérogation de diplomation : passer 20 heures sur la plateforme Nathan
- Mise à jour des partenaires internationaux pour les doubles diplômes et semestres à l'étranger
- Les étudiants doivent avertir l'enseignant lorsqu'ils ont été absents excusés à un examen et demander une session de substitution. A défaut, c'est zéro et rattrapage.

Eugène Deleplanque propose d'ouvrir les discussions en interne pour pouvoir voter ce point au prochain Conseil d'Administration.

Le Règlement des Etudes et des Examens 2023-2026 est soumis au vote sans inclure la modification concernant les absences aux examens.

Motion 14

Le Règlement des Etudes et des Examens 2023-2026 est approuvé à l'unanimité sans inclure la modification concernant les absences aux examens (26 votants)

3. Formation par apprentissage

a. Calendrier 2023-2024

Il n'y pas de remarque particulière.

Le calendrier 2023-2024 est soumis au vote

Motion 15

Le calendrier 2023-2024 est approuvé à l'unanimité (26 votants)

b. Maquette pédagogique 2023-2024

La démarche de refonte des maquettes a été initiée comme suit :

- Démarche collective
- 3 journées pédagogiques consacrées au sujet
- L'implication des apprentis(e)s dans l'évolution des enseignements
- La présentation au Conseil Pédagogique et au Conseil de Perfectionnement.

L'objectif était de :

- Mettre les enseignements au format 1h, 2h et 3h pour faciliter la substitution
- La construction progressive en blocs de compétences
- Le maintien des jeudis après-midis libres (sauf soutien) pour les activités extra-académiques.

Pour rappel la CTI demande à ce que la formation s'inscrive dans le cadre de la législation actuelle où les certifications professionnelles se décomposent en blocs de compétences. L'école doit également assurer la possibilité de valider chacun des blocs de compétences séparément.

La maquette pédagogique A3 a été intégralement refondue :

- Projet innovation textile +
- Parcours optionnels : qualité, commerce, mode et luxe.
- Outils ingénierie avec un parcours optionnel en TP : mécanique, chimie, mathématiques.
- Développement durable : green supply chain et controverses.

La maquette pédagogique 2023-2024 est soumise au vote

Motion 16

La maquette pédagogique 2023-2024 est approuvée à l'unanimité (26 votants)

4. Formation classique – maquette pédagogique 2023-2024

Elise Ternynck présente les modifications apportées :

- Pour tous, construction en blocs de compétences et alignement professionnel des enseignements sur 1h, 2h, 3h
- En E1, maintien de la fresque du climat dans la semaine découverte textile
- En E3, création d'une UE Développement Durable contenant :
 - ↳ Un module débats et controverses liés au Développement Durable : 5 conférences
 - ↳ Un MOOC « exercer son esprit critique : réfléchir sur le changement climatique ». L'objectif de ce cours est d'approfondir sa compréhension sur les enjeux écologiques liés au réchauffement climatique.

La maquette pédagogique 2023-2024 est soumise au vote

Motion 17

La maquette pédagogique 2023-2024 est approuvée à l'unanimité (26 votants)

5. Mastère MIM

L'inscription au RNCP est en cours pour permettre la voie de l'apprentissage dès la rentrée prochaine. FORMASUP a d'ores et déjà accepté de prendre cette formation en charge.

Le recrutement est en cours avec 13 candidats en première session et 8 en deuxième session.

a. Calendrier pédagogique 2023-2024

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le calendrier pédagogique 2023-2024 est soumis au vote

Motion 18

Le calendrier pédagogique 2023-2024 est approuvé à l'unanimité (26 votants)

b. Règlement des Etudes 2023-2024

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le Règlement des Etudes 2023-2024 est soumis au vote

Motion 19

Le Règlement des Etudes 2023-2024 est approuvé à l'unanimité (26 votants)

c. Maquette pédagogique 2023-2024

Il n'y a pas de remarque particulière.

La maquette pédagogique 2023-2024 est soumise au vote

Motion 20

La maquette pédagogique 2023-2024 est approuvée à l'unanimité (26 votants)

d. Référentiel de compétences et d'évaluations 2023-2024

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le référentiel de compétences et d'évaluations 2023-2024 est soumis au vote

Motion 21

Le référentiel de compétences et d'évaluations 2023-2024 est approuvé à l'unanimité (26 votants)

e. Protocole de formation 2023-2024

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le protocole de formation 2023-2024 est soumis au vote

Motion 22

Le protocole de formation 2023-2024 est approuvé à l'unanimité (26 votants)

6. Bilan CVEC 2022-2023

8 831 euros ont été dépensés pour la santé étudiante. Il est prévu une très nette augmentation avec le programme QARE car les aides liées au COVID sont arrêtées.

D'autres dépenses ont été réalisées :

- Formation PSC1
- Amélioration du foyer étudiant avec la réalisation de la fresque et achat d'appareils électroménagers
- Shooting photo A3

Le bilan CVEC 2022-2023 est soumis au vote

Motion 23

Le bilan CVEC 2022-2023 est approuvé à l'unanimité (26 votants)

VI. Recherche

1. Projets de recherche

Les projets ont été présentés lors du dernier Conseil Scientifique et ont été envoyés par mail préalablement à la séance de ce jour.

Il n'y a pas de remarque particulière.

Les projets de recherche sont soumis au vote

Motion 24

Les projets de recherche sont approuvés à l'unanimité (26 votants)

VII. Relations Internationales

1. Convention Vietnam

La signature de cette convention a été réalisée en urgence avec cette Université en raison de la guerre civile au Pérou afin que les étudiants puissent partir au Vietnam en remplacement du voyage au Pérou.

La convention Vietnam est soumise au vote

Motion 25

La convention Vietnam est approuvée à l'unanimité (26 votants)

QUESTIONS DIVERSES

François Boussu indique qu'un enseignant chercheur souhaite mettre en place une organisation de politique commune avec un enseignant de l'ENSISA de Mulhouse. L'objectif serait de créer une association permettant des interactions type conférences ou conventions. Il souhaite connaître le ressenti et s'il serait intéressant de mettre en place ce type d'organisation.

Jean Marc Vienot insiste sur le fait que la MEL a une volonté forte de donner plus de lisibilité à la recherche et il ne faut pas négliger cette voie pour bénéficier de soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Fait à Roubaix, 27 juin 2023

Le Président du Conseil d'Administration



Eugène DELEPLANQUE